



## Utiliser des photos du domaine privé pour t-shirts?

Par **psk**, le **09/04/2010** à **17:30**

Bonjour,Je suis actuellement entrain de monter une ligne de vetements, et une marque a récemment fait son "coming-out" autour d'une idée certes géniale mais dont je veux savoir la légalité. Il s'agit de la marque Hype Means Nothing dont vous devez aller voir le concept (<http://hypemeansnothing.com>) A supposer que les photos des artistes soient du domaine privé, faire superposer les mains d'une tierce personne pour donner l'illusion que ce sont celles de l'artiste modifie-t-il le droit à l'image? Est-ce que le fait de modifier une image du domaine privé lui accorde un statut du domaine public? Les artistes en question sur les t-shirts ne sont pas plaint, étant donné la promotion dont ils bénéficient... Merci pour votre aide

Par **frog**, le **09/04/2010** à **17:51**

[citation]Les artistes en question sur les t-shirts ne sont pas plaint, étant donné la promotion dont ils bénéficient... [/citation] Si tu utilises une photo prise par quelqu'un d'autre que toi (droits d'auteur), représentant quelqu'un d'autre que toi (vie privée), tu risques de te faire exploser le rectum tôt ou tard, pour rester correct.

Par **LeKingDu51**, le **16/04/2010** à **20:00**

Bonjour, Dans ce cas, il y a juridiquement deux photos. La première est la photographie

originale qui est protégée par le droit d'auteur. Toute modification de cette image nécessite l'accord de leurs auteurs sans quoi vous seriez coupable d'actes de contrefaçon.

La seconde photographie est la votre et est protégée en tant que telle par le droit d'auteur.

Ainsi, rien n'est dans le domaine public... l'œuvre ne tombe dans le domaine public que 70 ans après la mort de leur auteur.

La seconde difficulté résulte du fait qu'il s'agit de l'exploitation de personnes ou personnages célèbres. Dès lors, vous devez également obtenir l'autorisation des personnes concernées dans la mesure où vous tirerez profits de leur image.

Cdt